



Centre de Formation, de Recherche et d'Expertises en sciences du Médicament (CEA-CFOREM)

N° 2022 /MESRI/SG/U-JKZ/CEA-CFOREM

INFORMATIONS SUR LES PRIX D'ENCOURAGEMENT du Centre d'excellence africain de formation, de recherche et d'expertises en sciences du médicament (CEA-CFOREM), Année académique 2021 – 2022

Le CEA-CFOREM est un Centre axé sur la régionalisation et bénéficiant du soutien de l'Association des Universités Africaines et de la Banque Mondiale, dans le cadre des projets Centres d'Excellence Africains pour l'Impact (CEA-Impact). Conformément à sa politique et procédures de bourses du Centre, les conditions d'octroi des prix d'encouragement sont précisées ci-dessous.

1. Nature des bourses

Il s'agit de six (06) prix d'encouragement décernés chaque année par le directeur dans le but de féliciter et d'encourager les meilleurs étudiants de l'année académique du CEA-CFOREM.

Il s'agit notamment des prix :

- du major de chaque formation continue certifiée du Centre (150 000 F CFA) ;
- du major de promotion de Master 1 ayant réussi dans l'année académique correspondant avec une moyenne supérieur à 14/20 (300 000 F CFA) ;
- du major de promotion de Master 2 ayant réussi dans l'année académique correspondant avec une moyenne supérieur à 14/20 (300 000 F CFA) ;
- du premier mémoire de Master défendu par promotion de recrutement (300 000 F CFA) ;
- de la première thèse de PhD défendue par promotion de recrutement (500 000 F CFA) ;
- du premier article scientifique publié dans une revue indexée dans scopus par promotion de recrutement (500 000 F CFA).:

2. Critères de sélection des lauréats

Les étudiants mastorants ou doctorants, boursiers ou non régulièrement inscrits au CEA-CFOREM sur la base de critères qui obtient les meilleurs résultats académiques, notamment :

- Pour les moyennes :
 - ✓ Formations continues : Meilleure moyenne de tous les éléments constitutifs ayant fait l'objet d'évaluation
 - ✓ Master 1 : Meilleure moyenne des notes délibérées de S1 et S2 ;
 - ✓ Master 2 : Meilleure moyenne des notes délibérées de S1 à S4.

- Pour la défense de thèse ou mémoire : premier mémoire de Master ou première thèse de PhD défendu par promotion de recrutement suivant l'année académique de la première inscription.
- Pour les publications scientifiques : premier article scientifique publié dans une revue indexée dans scopus par promotion de recrutement suivant l'année académique de la première inscription.

NB : A compétence égale la priorité sera accordée aux candidatures féminines.

3. Procédure de sélection des candidatures aux bourses doctorales

La sélection des candidats sera réalisée par le comité des bourses, des aides et des prix du CEA-CFOREM, sur la base des critères cités ci-dessus et sur examen des délibérations du comité pédagogique et des jurys de thèses et mémoires.

Les étudiants qui souhaitent postuler pour le prix du premier article scientifique publié dans une revue indexée dans scopus devront déposer les tirés à part au secrétariat de CEA-CFOREM en précisant l'objet « prix du premier article scientifique publié » :

4. Chronogramme de la sélection des candidatures aux bourses doctorales

- Date limite de dépôt des dossiers :

Les tirés à part des articles scientifiques sont reçus au secrétariat du CEA-CFOREM (03 BP 7021 Ouagadougou 03, Tel (+226) 70 14 67 30) et/ou par email (cea.cforem.ujkz@gmail.com ; niadasafiatou15@gmail.com; doridaniel@ymail.com) jusqu'au **10 septembre 2022** à 23H59 GMT (date de clôture).

Les candidats seront individuellement informés par le Comité des résultats définitifs de la sélection au plus tard le **25 septembre 2022** .

NB. Le document de politique et procédures de bourses est accessible sur le site du CEA-CFOREM (<https://www.cforem-univ-ouaga.org>).

Ouagadougou le

16 AOUT 2022



Professeur Rasmané SEMDE
Chevalier de l'Ordre National
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques